## Subventions aux Écoles et Sociétés de Musique - Répartition au titre de l'année 2005

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Sur avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> Commission Relations Publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2005, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestre		Ecole de Musique		Total	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Fédération Musicale de Franche-Comté	381	380	-	-	381	380
Institut Musical Européen	-	-	763	765	763	765
Harmonie des Chaprais	5 030	5 030	6 769 (41 élèves)	6 828 (38 élèves)	11 799	11 858
Concorde de Saint-Ferjeux	4 421	4 420	2 146 (13 élèves)	2 157 (12 élèves)	6 567	6 577
Orchestre d'Harmonie Municipale	-	-	10 400 (63 élèves)	10 780 (60 élèves)	10 400	10 780
	9 832	9 830	20 078	20 530	29 910	30 360

La variation constatée des subventions attribuées est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la dépense, soit 30 360 €, sera imputée au chapitre 65.311/ 6574 CS 200 du budget primitif 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide cette répartition de subventions.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2005.